

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 7^e jour du mois de février de l'an 2022, à 19 h 30, au bureau municipal, situé au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, à laquelle sont présents :

Présences : M. Serge Bernier, maire
Mme Diane Audit Goddard, conseillère
Mme Marilène Poirier, conseillère
M. Simon Larrivée, conseiller
M. Luc St-Laurent, conseiller
M. Antonin Boulet, conseiller
M. William Darveau-Vaillancourt, conseiller

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Bernier, maire, constate le quorum à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. M. Étienne Bélisle, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

20220207-01

1.1 Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé par
Et unanimement résolu*

QUE l'ordre du jour déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert et en ajoutant le point suivant :

3.6 Changement de date de la séance d'octobre – Élection provinciale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

20220207-01 1.1 Adoption de l'ordre du jour

20220207-02 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022

1.3 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 janvier 2022

2. INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

20220207-03 3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 10 janvier 2022

20220207-04 3.2 Compte à payer et dépenses incompressibles – janvier 2022

20220207-05 3.3 Salaires payés de la Municipalité – janvier 2022

3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour - janvier 2022

3.5 Audit de conformité - Transmission du rapport financier

20220207-06 3.6 Changement de date de la séance d'octobre et réservation du Centre communautaire Madeleine-Lamoureux – Élections provinciales

4. LÉGISLATION Dépôt déclaration des intérêts pécuniaires

20220207-07 4.1 Avis de motion et dépôt de projet - Règlement 2022-02 établissant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

20220207-08 4.2 Annulation de la résolution 20211515-13 - vente d'une route fermée

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. TRANSPORT ET VOIRIE

20220207-09 6.1 Service de pelle 2022

20220207-10 6.2 Achat piquets de cèdre - Route 257

20220207-11 6.3 Annuler la résolution 20211206-16 – reddition PPA-ES

20220207-12 6.4 Reddition PPA-ES

20220207-13 6.5 Autorisation d'effectuer les demandes de prix et/ou appels d'offres pour les travaux de la TECQ 2022

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport mensuel de l'inspectrice et liste des permis émis en janvier 2022

20220207-14 8.2 PIIA – Nouvelle résidence unifamiliale, 9 rue Lise – lot 6 078 918

20220207-15 8.3 Autorisation d'effectuer demandes de prix et/ou d'appels d'offres – réfection des toitures bureau municipal et MDJ – financement PRABAM

20220207-16 8.4 Borne pour vélo électrique

9. LOISIRS ET CULTURE

20220207-17 9.1 Reddition de comptes et contribution - Route des Sommets

10. RESSOURCES HUMAINES

20220207-18 10.1 Fin de probation - Étienne Bélisle, directeur général et secrétaire-trésorier

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'APPUI

20220207-19 12.1 Demande d'appui - Promotion et journée nationale de la santé mentale

20220207-20 12.2 Demande d'appui - Campagne provinciale villes et municipalité contre le RADON

20220207-21 12.3 Demande d'appui - RAVIR

20220207-22 12.4 Parcours les Sources

13. VARIA

20220207-23 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

20220207-02

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **10 janvier 2022** et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

***Il est proposé par Diane Audit-Goddard
Et unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 soit adopté tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

1.3 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 janvier 2022

Le directeur général dépose le procès-verbal de la séance du CCU tenue le 25 janvier 2022.

1.4 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif de développement tenue le 31 janvier 2022

Le directeur général dépose le procès-verbal de la séance du comité consultatif de développement tenue le 31 janvier 2022.

2 INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Le maire transmet diverses informations aux membres du conseil.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

20220207-03

3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 10 janvier 2022

*Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques d'une somme de **9 790,27 \$** faisant suite à la séance ordinaire du 10 janvier 2022.

ADOPTÉE

20220207-04

3.2 Compte à payer et dépenses incompressibles – janvier 2022

*Il est proposé par Diane Audit-Goddard
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques à émettre au **7 février 2022** d'une somme de **63 841,05 \$** pour le paiement des différents fournisseurs. Cette liste inclut les dépenses incompressibles ainsi que celles autorisées par le directeur général.

Fournisseurs	Montants
1 AVIZO EXPERTS-CONSEILS INC.	11 037,60 \$
2 CAIN LAMARRE EN FIDÉICOMMIS	3 078,46 \$
3 CENTRE AGRICOLE WOTTON	-344,77 \$
4 CRSBPE - RESEAU BIBLIO ESTRIE	1 121,07 \$
5 DBO EXPERT INC.	94,95 \$
6 ECOBATIMENT	8 278,20 \$
7 ENGLOBE ENVIRONNEMENT INC.	88,65 \$
8 ENSEIGNES A. GAGNON INC	250,08 \$
9 HYDRO QUEBEC	2 117,89 \$
10 INFORMATIQUE ASR	1 424,95 \$
11 INFOTECH DEVELOPPEMENT	517,39 \$
12 JN DENIS INC	311,65 \$
13 KETCHUM MANUFACTURING INC	90,69 \$

14	L'ATELIER DU RANG ENR.	201,21 \$
15	LYNE DESLANDES	140,00 \$
16	MARIE-CAMILLE PROVENCHER	43,23 \$
17	MEGABURO - DRUMMONDVILLE	43,69 \$
18	MRC DES SOURCES	23 084,15 \$
19	NATION WABAN-AKI INC.	2 638,68 \$
20	OXYGENE BOIS-FRANCS INC	107,87 \$
21	PHILIPPE GOSSELIN & ASS. Ltée	5 339,12 \$
22	PRONATURE	28,73 \$
23	REGIE INTERMUNICIPALE DES HAMEAUX	1 776,00 \$
24	STAPLES AVANTAGE AFFAIRES	110,98 \$
25	TECHNOLOGIES CDWARE INC.	179,02 \$
26	THIBAULT GMC DE SHERBROOKE	123,48 \$
27	VILLE DE VAL-DES-SOURCES	57,49 \$
28	VISA	1 026,13 \$
29	VIVACO GROUPE COOPÉRATIF	374,54 \$
30	WASTE MANAGEMENT	499,92 \$
	TOTAL:	63 841,05 \$

ADOPTÉE

20220207-05

3.3 Salaires payés de la Municipalité – janvier 2022

*Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques de paie au montant de **16 238,89 \$** émis du 10 janvier 2022 au 7 février 2022.

ADOPTÉE

3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour – janvier 2022

Le directeur général dépose aux membres du conseil la situation budgétaire et des prêts à jour de la municipalité au 31 janvier 2022.

3.5 Audit de conformité – Transmission du rapport financier

Le directeur général dépose aux membres du conseil la lettre de mission de l'audit de conformité sur la transmission du rapport financier.

20220207-06

3.6 Changement de date de la séance d'octobre et réservation du Centre communautaire Madeleine-Lamoureux – Élections provinciales

*Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu*

Qu'en raison des élections provinciales 2022, le Conseil municipal tiendra sa séance ordinaire le mardi 4 octobre au lieu du lundi 3 octobre 2022.

QUE le conseil autorise la réservation du Centre communautaire Madeleine-Lamoureux pour l'installation d'un bureau de vote pour le 3 octobre 2022.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

20220207-07

4.1 Avis de motion et dépôt de projet – Règlement 2022-02 établissant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Le conseiller Luc St-Laurent dépose le projet de règlement et donne avis de motion qu'il adoptera ou fera adopter le *Règlement 2022-02 établissant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*.

ADOPTÉE

20220207-08

4.2 Annulation de la résolution 20211515-13 – vente d'une route fermée

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué la fermeture de la rue lot 3 472 779 situé entre les lots 6 077 841 et 3 471 630 et connu comme étant le prolongement du chemin Lambert par le règlement 2020-02.

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 20211115-13 qui autorise la vente de ladite rue numéro 3 472 779 sise entre les lots 6 077 841 et 3 471 630 à l'entreprise Foresterie Caltech Inc au montant de l'évaluation municipale;

CONSIDÉRANT QU'il y a une erreur avec le nom de l'acquéreur;

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 20211206-13 reprend les termes de la transaction en indiquant le bon nom;

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

QUE la résolution 20211115-13 soit annulée.

ADOPTÉE

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

6. TRANSPORT ET VOIRIE

20220207-09

6.1 Service de pelle 2022

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

QUE le service de pelle pour l'année 2022 sera assuré par l'entreprise Transport et Excavation Michel Couture aux coûts suivants, transport inclus :

- Pelle 1 : 99.00\$, plus les taxes applicables
- Pelle 2 : 109.00\$, plus les taxes applicables
- Pelle 3 : 129.00\$, plus les taxes applicables

ADOPTÉE

20220207-10

6.2 Achat piquets de cèdre – Route 257

*Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu*

QUE la municipalité fasse l'achat de quatre cents (400) piquets de cèdre pour déplacer les clôtures de citoyens lors de la reconstruction de la Route 257, livraison incluse, au coût suivant: 2 525,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

20220207-11

6.3 Annuler résolution 20211206-16 – Reddition de comptes PPA-ES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à la reddition de compte pour du financement dans le cadre des Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reçoit du financement de ce programme selon deux numéros de dossiers;

CONSIDÉRANT QU'une seule reddition de comptes a été fait pour les deux dossiers;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 20211206-16 fait état de cette reddition de compte mal produite;

CONSIDÉRANT qu'une résolution du conseil suivra pour approuver un nouveau document de reddition de compte au dossier 00030281-1-40005

*Il est proposé par Diane Audit-Goddard
Et unanimement résolu*

QUE la résolution 20211206-16 soit annulée.

ADOPTÉE

20220207-12

6.4 Reddition de comptes PPA-ES – Route 257 Ouest

ATTENDU QUE la municipalité de Ham-Sud a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu***

QUE le conseil de la municipalité de Ham-Sud approuve les dépenses d'un montant de 5560\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

20220207-13

6.5 Autorisation d'effectuer les demandes de prix et/ou appels d'offres – travaux de la TECQ 2022

**Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu**

D'autoriser le directeur général à effectuer les demandes de prix / appel d'offres nécessaires à la réalisation des travaux prévues à la programmation des travaux de la TECQ pour l'année 2022.

ADOPTÉE

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport mensuel de l'inspectrice et liste des permis émis janvier 2022

Le directeur général dépose le rapport faisant état des permis émis pour le mois de janvier 2022 préparé par l'inspectrice en bâtiment et en environnement.

20220207-14

8.2 PIIA – Nouvel résidence unifamiliale – 9, rue Lise lot 6 078 918

La demande vise la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 6 078 918 - 9 rue Lise

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis conforme a été soumise laquelle porte le numéro #2021-09-0070;

CONSIDÉRANT que l'implantation et le déboisement ont été présentés au CCU en décembre 2021 et obtenu une résolution favorable du conseil ;

CONSIDÉRANT que l'architecture et les volumétries s'harmonisent aux bâtiments existants;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs muraux et de toiture respectent les critères de types de matériaux et de couleurs ;

CONSIDÉRANT que l'éclairage extérieur proposé respecte l'objectif du PIIA ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit acceptée telle présentée.

***Il est proposé par William Darveau-Vaillancourt
Et adopté à l'unanimité***

QUE la demande visant la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 6 078 918 soit acceptée telle que présentée en vertu du règlement sur les PIIA.

ADOPTÉE

20220207-15

8.3 Autorisation d'effectuer les demandes de prix et/ou d'appels d'offres pour la réfection des toitures du bureau municipal et de la MDJ – financement PRABAM

**Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu**

D'autoriser le directeur général à effectuer les demandes de prix / appel d'offres nécessaires à la réalisation des travaux prévues à la programmation des travaux du financement du Programme d'aide financière pour les bâtiment municipaux (PRABAM) pour l'année 2022.

ADOPTÉE

20220207-16

8.4 Borne pour vélo électrique

***Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu***

QUE le conseil n'investira pas dans l'installation d'une borne pour vélo électrique en 2022.

ADOPTÉE

9. LOISIRS ET CULTURE

20220207-17

9.1 Reddition de comptes et contribution – Route des Sommets

Participation au projet de signalisation et d'aménagement de la Route des Sommets pour l'année 2021

ATTENDU QUE la Route des Sommets traverse notre territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Ham-Sud s'est engagée à soutenir la route des Sommets pour sa signalisation et son aménagement, et que la municipalité a offert du temps en ressources et en matériel afin de réaliser les aménagements prévus sur son territoire;

ATTENDU QUE la reddition de compte du projet FARR requiert le compte-rendu de chaque apport en heures, temps de déplacement et réalisations dur le terrain. La municipalité a contribué à hauteur de 948,72 \$ pour les aménagements requis en 2021.

Date	Heures investies	Noms	Autres (km)	Total
2021-07-22	31	Sébastien Roux, Frédéric Therrien, Samuel Jeanson, Steve Ste-Marie	39	948,72 \$

***Il est proposé par William Darveau-Vaillancourt
Et unanimement résolu***

De confirmer le montant investi à la Route des Sommets pour sa reddition de compte.

ADOPTÉE

10. RESSOURCES HUMAINES

20220207-18

10.1 Fin de la période de probation – Étienne Bélisle, directeur général et secrétaire trésorier

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier, Etienne Bélisle, avait lors de son embauche au mois d'octobre 2021 une période de probation d'une durée de 3 mois;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive du travail de M. Etienne Bélisle fait par le conseil;

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

D'embaucher officiellement M. Etienne Bélisle à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Ham-Sud;

QUE le salaire de M. Bélisle soit ajusté rétroactivement au 1^{er} février 2022, tel que stipulé dans son contrat de travail;

QUE la municipalité verse à M. Bélisle un montant forfaitaire de 8 \$ par semaine, rétroactif au 1^{er} février 2022, pour l'utilisation de son téléphone cellulaire dans le cadre de son travail.

ADOPTÉE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'APPUI

20220207-19

12.1 Demande d'appui – Promotion et journée nationale de la santé mentale

Considérant que le 13 mars 2022 est la première *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

Considérant que le 13 mars 2020 – date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19 – représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

Considérant qu'il a été démontré que par leurs initiatives diverses les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres lancent le 13 mars 2022 leur **Campagne annuelle de promotion de la santé mentale** sous le thème **CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE**;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec offre au cours de la Campagne de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec et utilisables tout au long de l'année;

Considérant que dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mentale;

**Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu**

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Ham-Sud proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite toutes et tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de notre municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE**.

ADOPTÉE

20220207-20

12.2 Demande d'appui – Campagne provinciale villes et municipalités contre le RADON

***Il est proposé par Diane Audit-Goddard
Et unanimement résolu***

QUE la Municipalité participe à la campagne provinciale villes et municipalités contre le radon 2021-2022.

ADOPTÉE

20220207-21

12.3 Demande d'appui – RAVIR

***Il est proposé par Diane Audit-Goddard
Et unanimement résolu***

De ne pas donner suite à la demande de contribution financière demandée par l'organisme RAVIR.

ADOPTÉE

13. VARIA

Aucun dossier.

20220207-22

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

QUE la présente séance soit levée à 20h05 .

ADOPTÉE

**Serge Bernier
Maire**

**Étienne Bélisle
Directeur général et secrétaire-
trésorier**

Je, Serge Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Serge Bernier
Maire